



# **MICROTEL - MULTIMÉDIA**



**Confédération Française des Fédérations et Associations de  
Microinformatique, Télématique, Réseaux et Multimédia.**

**33 Rue Saint Ausone 16000 ANGOULÊME ☎ 06.82.78.29.85**

**[Http://www.microtel.fr.eu.org](http://www.microtel.fr.eu.org) [microtel.multimedia@wanadoo.fr](mailto:microtel.multimedia@wanadoo.fr)**

## **Assemblée Générale Ordinaire à Mont Saint Eloi (62) 12 avril 2003 de 14 h à 16 h**

L'Assemblée Générale régulièrement convoquée conformément aux Statuts,  
S'est réunie sous la Présidence du Président du Conseil d'Administration,  
le Secrétariat assuré par la Secrétaire-Adjointe et le Secrétaire du Conseil  
d'Administration.

2856 adhérents de bases ont été enregistrés, ils sont tous représentés.

Le quorum est de 1429.

### **1. RAPPORT MORAL 2002**

Après un quart de siècle d'existence, dans un monde où le profit et la violence sont trop souvent les seules références, les clubs Microtel, Ademir et Amiposte - Télécom constituent encore quelques espaces de liberté, de bénévolat et de convivialité. Ils permettent à des publics très divers d'approcher les nouvelles technologies, en proposant de partager des compétences, du savoir et de simples moments d'amitiés entre passionnés.

La Confédération Française MICROTEL - MULTIMEDIA c'est d'abord et surtout, sur le terrain des associations animées par des bénévoles, avec des adhérents motivés.

Deux Fédérations nationales ADEMIR et AMIPOSTE - TELECOM, et huit Fédérations Régionales en constituent les relais avec une répartition géographique hétérogène.

Vingt cinq ans après la première création et pas mal d'évolutions plus tard, les Clubs et Fédérations constituant MICROTEL - MULTIMÉDIA ont gardé leurs capacités de dynamisme et d'adaptation. C'est leur présence sur le terrain qui les caractérise, à travers le goût de la technique, comme le montre la richesse et la variété des activités des Clubs, et sans oublier l'aspect de cohésion sociale et de partage du savoir qu'ils mettent au service de tous ceux qui en ont besoin.

L'année 2002 a été la cinquième d'un fonctionnement totalement assuré par des bénévoles, ce fonctionnement peut paraître modeste et discret, mais il résulte de l'investissement personnel de quelques bonnes volontés et ne peut s'amplifier que par l'apport de nouvelles bonnes volontés prêtes à y investir une part plus ou moins grande de leur temps personnel.

Tout ceci se réalise avec un budget très limité, dont la principale ressource est issue d'une fraction minimale des cotisations des adhérents des clubs, complétée par le revenu des fonds de réserve.

La Confédération a souscrit un contrat d'assurance pour la Responsabilité Civile de l'ensemble des adhérents, qui couvre la responsabilité des animateurs comme celle de chaque adhérent.

Cette disposition obligatoire pour toute activité associative est obtenue à un coût très modique par adhérent. En effet, un tarif inférieur à 0,30 euro par adhérent ne pourrait être obtenu par chaque structure de base, il est dû à la dimension nationale de la confédération.

Une convention existe avec l'Association Nationale du Chèque Vacances, ce qui permet aux associations d'accepter en paiement les chèques vacances.

Une commission ANCV de 1% seulement est prise en charge par la Confédération.

Le Conseil d'Administration de la Confédération se réunit très peu en raison de la dispersion géographique de ses membres sur l'ensemble du territoire français, mais ceux-ci communiquent entre eux, notamment par Internet, pour coordonner le fonctionnement général et pour faciliter les actions des différentes fédérations ou clubs qui expriment des besoins.

La Confédération participe à la diffusion d'informations via Internet et diffuse aussi très modestement la "lettre aux Clubs" destinée à publier les informations des Clubs et Fédérations à l'intention de tous les adhérents,

Le Serveur de la Confédération a été actualisé, avec l'aide de Fédérations Régionales et de membres du Bureau de la Confédération, pour ne laisser figurer que les clubs en fonctionnement, ne pas dévaloriser l'image des autres clubs et du serveur lui-même, qui se doit d'être un reflet en "temps réel" des Clubs et Fédérations. Chaque club est invité à en faire de même pour que cet outil soit conforme à sa destination.

Afin de répondre à la sollicitation de l'Assemblée Générale 2002 qui aurait souhaité pouvoir réfléchir et se prononcer en connaissance de cause sur les résolutions soumises au vote, les documents sont transmis par @mail avec la convocation à l'ensemble des clubs et fédérations.

De même les procès verbaux sont publiés sur le serveur.

La Confédération coordonne l'organisation des Rencontres Nationales.

Le Bureau du Conseil d'Administration veille particulièrement à leur organisation avec le soutien des Fédérations et Clubs organisateurs sur le terrain.

Ces Rencontres Nationales annuelles, support des Assemblées Générales, qui réunissent régulièrement une centaine de personnes pendant un week-end, facilitent les échanges et les partenariats.

Elles permettent de montrer ce qui se fait dans les clubs et d'en discuter au sein d'ateliers. C'est un moment fort dans la vie de la Confédération.

En 2002 elles se sont tenues à Bourg de Péage, juste à coté de Valence dans la Drôme, et à La Font d'Urle dans le Vercors, avec une bonne participation des clubs, dans une ambiance très conviviale,

L'assemblée générale Microtel - Multimédia et celle de la Fédération Ademir avaient lieu pendant ces rencontres, et des clubs Amiposte - Télécom ont participé à ces rencontres.

Cet événement annuel se double traditionnellement de la remise des prix du Concours du meilleur club Microtel, qui souligne la qualité des activités des Clubs, à travers l'analyse de différents critères : Technique, Vie associative et sociale, Communication avec l'environnement, Gestion, etc.

Cette manière de faire se retrouve dans des occasions similaires avec les fédérations régionales (assemblées générales et manifestations spécifiques, organisées en Aquitaine, Normandie, Charente - Poitou, Ile de France, Lorraine, Rhône-Alpes et Midi Pyrénées notamment).

Le Challenge Ademir a été remporté en 2002 à Bourg de Péage par le club de Mont Saint - Eloi, et ce club a réussi le doublé avec le Concours du Meilleur Club Microtel, ce qui lui a valu l'honneur d'organiser ce congrès, et la charge d'élaborer le challenge Ademir.

Et pour la première fois l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale Amiposte Télécom à lieu pendant les Rencontres Nationales, ce qui donne l'occasion à tous les clubs de se réunir simultanément au même endroit, en augmentant les possibilités de rencontres fructueuses.

Des démarches avaient été engagées vis-à-vis de Clubs " en sommeil " pour envisager leur réactivation ou acter éventuellement leur disparition, mais il n'a pu être effectué que de simples constats de disparition sans autres formalités.

Le Bureau se fera préciser par un juriste les conditions de réutilisation du nom d'une association disparue sans avoir accompli les démarches pour sa dissolution.

A Bourg de Péage, le Conseil d'Administration avait acté la volonté de retravailler les Statuts de la Confédération : représentation, droits de vote, objectifs des Rencontres Nationales, etc.

Le but était de permettre au Conseil d'Administration de présenter, lors de ces Rencontres Nationales, d'éventuelles modifications des statuts, y compris en tenant compte des aspects liés à la reconnaissance d'utilité publique.

La méthodologie retenue était la mise en ligne des Statuts et du Règlement Intérieur sur le serveur, ce qui a été fait ; avec la possibilité pour les membres du Conseil d'Administration d'envoyer des propositions relatives à chaque article, qui seraient relayées dans la zone à accès restreint.

Chaque administrateur pouvait proposer les modifications, suppressions ou ajouts qu'il souhaitait voir prendre en compte et le Bureau devait en effectuer la synthèse, pour formuler des propositions éventuelles au Conseil d'Administration.

Aucune modification n'est venue alimenter le projet dans les délais qui avaient été fixés et même largement au-delà.

La Confédération favorise la mutualisation et la répartition de moyens entre les clubs et fédérations et elle soutient la création de nouveaux clubs.

Bien des efforts sont faits mais beaucoup restent encore à faire, cependant la voie tracée semble la bonne et l'implication des Administrateurs issus des fédérations nationales et régionales est un soutien important dans l'action.

Qu'a apporté chacun d'entre nous, adhérents d'ADEMIR, AMIPOSTE -TELECOM et MICROTEL, à sa Confédération ? Et que pouvons nous encore apporter ? Telles sont toujours les deux questions plus que jamais d'actualité.

Car en réalité la Confédération n'est pas une entité abstraite et idéalement généreuse, mais seulement l'addition de toutes nos bonnes volontés.

Avant de terminer le rapport moral, un hommage particulier doit être rendu à quelques-uns de ces bénévoles qui ont contribué avec efficacité au fonctionnement de la Confédération, des Fédérations et des Clubs, par ordre alphabétique :

**Christian BILLAT**, pour la contribution de l'ADEMIR à l'organisation des Rencontres Nationales.

**Yves CARTERON**, pour son travail de Secrétariat.

**Didier DERACHE**, pour l'organisation des Rencontres Nationales à Mont Saint - Eloi.

**Jacques GOLDSCHNEIDER**, pour son reportage annuel sur les Rencontres Nationales

**Joël GRAVIER & Dominique ROBECOURT**, pour la contribution d'AMIPOSTE-TELECOM à l'organisation des Rencontres Nationales

**Jean SAQUET**, pour la gestion du serveur national.

**Roger SCHOTT**, pour la création de nouveaux clubs dans la Fédération Lotharingie.

**Placide ULLDEMOLINS**, pour la participation de la FRAMIF aux Rencontres Nationales.

**1ère résolution soumise au vote :**

**L'Assemblée Générale approuve le Rapport Moral 2002 par 2827 voix pour, et 29 abstentions.**

## 2. RAPPORT FINANCIER 2002

BILAN	Exercice 2002	
<b>PASSIF :</b>		
BANQUE EN DEBUT D'EXERCICE		18 191,98 €
COMPTE CHÈQUE	179,36 €	
LIVRET	10 382,87 €	
RESERVE STATUTAIRE	7 629,75 €	
EXCEDENT DE L'EXERCICE :	859,58 €	
<b>TOTAL :</b>		<b>19 051,56 €</b>
<b>ACTIF :</b>		
BANQUE EN FIN D'EXERCICE		19 051,56 €
COMPTE CHÈQUE	727,45 €	
LIVRET	10 694,36 €	
RESERVE STATUTAIRE	7 629,75 €	
<b>TOTAL :</b>		<b>19 051,56 €</b>

Le Bilan reflète le patrimoine de la Confédération.

	COMPTE D'EXPLOITATION	2002
	<b>DEPENSES</b>	
<b>602</b>	<b>ASSURANCES</b>	<b>815,03 €</b>
<b>605</b>	<b>EAU &amp; ASSAINISSEMENT</b>	<b>90,00 €</b>
<b>606</b>	<b>ELECTRICITE</b>	<b>380,00 €</b>
<b>607</b>	<b>MATERIEL &amp; LOGICIEL</b>	<b>€</b>
<b>616</b>	<b>FOURNITURES</b>	<b>151,54 €</b>
<b>618</b>	<b>POSTE &amp; TELECOMMUNICATIONS</b>	<b>499,04 €</b>
<b>625</b>	<b>TRANSPORTS &amp; DEPLACEMENTS</b>	<b>198,70 €</b>
<b>628</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>2 450,00 €</b>
<b>661</b>	<b>FRAIS FINANCIER</b>	<b>23,44 €</b>
	<b>EXCEDENT D'EXPLOITATION :</b>	<b>859,58 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 467,33 €</b>
	<b>RECETTES</b>	
<b>740</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>€</b>
<b>750</b>	<b>COTISATIONS - ADHESIONS</b>	<b>5 155,84 €</b>
<b>760</b>	<b>INTERETS FINANCIERS</b>	<b>311,49 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 467,33 €</b>

## **Le Compte d'exploitation reflète le fonctionnement de la confédération.**

Le poste assurance est lié au coût de la couverture de la responsabilité civile de l'ensemble des adhérents des clubs, qu'ils soient usagers ou animateurs. Il augmente régulièrement car les assureurs ont eu à faire face à plus de sinistres dans cette catégorie d'assurance.

Les postes représentant des participations au fonctionnement des locaux hébergeant la Confédération sont conformes aux estimations.

Il n'a pas été acquis de matériel au niveau de la Confédération.

Le poste fournitures a été minoré par l'absence d'impression de carnets d'adhésion pour cet exercice et l'emploi de stock de fournitures existantes

Les frais postaux et télécommunications ont été inférieurs à la prévision, par un usage intensif d'Internet pour la majorité des envois de documents.

Le poste transport et déplacement a été utilisé avec modération et est inférieur aux prévisions.

Les subventions versées, qui englobent les prix au concours, ont été nettement supérieures aux prévisions en raison du versement d'une subvention complémentaire à la Fédération Nationale Ademir pour affecter en priorité les efforts en direction des jeunes et des clubs les plus dynamiques, efficaces et actifs

Les économies réalisées sur plusieurs postes, le report de dépenses de fournitures sur un exercice ultérieur et les cotisations perçues supérieures aux prévisions (en raison de reliquats antérieurs reçus) ont abouti à un excédent d'exploitation qui représente la valeur des fournitures non acquises en 2002.

Le Compte d'exploitation montre clairement que la Confédération a équilibré son fonctionnement.

### **2ème résolution soumise au vote :**

**L'Assemblée Générale approuve le Bilan 2002 par 2520 voix pour et 336 abstentions.**

### 3. BAREME DE COTISATIONS DE REFERENCE 2003/2004 ET BUDGET PREVISIONNEL 2003

Le Conseil d'Administration de la Confédération propose le maintien des barèmes de cotisations de référence.

#### BAREMES

#### COTISATIONS DE REFERENCE

Les cotisations individuelles ci-dessous, sont celles conseillées par la Confédération Française MICROTEL-MULTIMEDIA pour les adhérents de base des associations qui la compose.

Pour l'exercice 2003/2004 (à partir du 1er septembre 2003) cotisations de référence suivantes :

<b>Cotisation " JEUNE "</b>	(Adhérent jusqu'à 17 ans)	<b>20 euros</b>
<b>Cotisation " SPECIALE "</b>	(Adhérent à partir de 18 ans, qui pour des raisons fixées par le club local, bénéficie d'une réduction de cotisation)	<b>40 euros</b>
<b>Cotisation " ADULTE "</b>	(Adhérent à partir de 18 ans)	<b>60 euros</b>

*Elles peuvent être, éventuellement, modulées en fonction de dispositions prises par les associations de base, personnes morales, adhérentes à la Confédération Française MICROTEL-MULTIMEDIA.*

#### REVERSEMENTS OBLIGATOIRES

Pour l'exercice 2003/2004 (commençant le 1er septembre 2003), en application des Statuts et du Règlement Intérieur ; la Confédération doit recevoir de chaque structure, un reversement de cinq pour cent des cotisations de référence des adhérents de base par type d'adhésion :

<b>Cotisation " JEUNE "</b>	(Adhérent jusqu'à 17 ans)	<b>1 €</b>
<b>Cotisation " SPECIALE "</b>	(Adhérent à partir de 18 ans, qui pour des raisons fixées par le club local, bénéficie d'une réduction de cotisation)	<b>2 €</b>
<b>Cotisation " ADULTE "</b>	(Adhérent à partir de 18 ans)	<b>3 €</b>

#### BUDGET PREVISIONNEL 2003

DEPENSES		
<b>602</b>	<b>ASSURANCES</b>	<b>900 €</b>
<b>605</b>	<b>EAU &amp; ASSAINISSEMENT</b>	<b>100 €</b>
<b>606</b>	<b>ELECTRICITE</b>	<b>200 €</b>
<b>607</b>	<b>MATERIEL &amp; LOGICIEL</b>	<b>100 €</b>
<b>616</b>	<b>FOURNITURES</b>	<b>800 €</b>
<b>618</b>	<b>POSTE &amp; TELECOMMUNICATIONS</b>	<b>500 €</b>
<b>625</b>	<b>TRANSPORTS &amp; DEPLACEMENTS</b>	<b>200 €</b>
<b>628</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>1 500 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 300 €</b>
RECETTES		
<b>750</b>	<b>COTISATIONS - ADHESIONS</b>	<b>4 000 €</b>
<b>760</b>	<b>INTERETS FINANCIERS</b>	<b>300 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 300 €</b>

D'éventuelles subventions pourraient être sollicitées par la production d'un document qui mettrait en évidence l'ensemble des flux gérés à tous les niveaux de la confédération, à travers son propre budget, mais surtout à travers les budgets des fédérations et de tous les clubs.

**Seule cette dimension est capable d'entraîner des contributions significatives de la part de collectivités nationales. Pour arriver à ce but il est toujours aussi indispensable de pouvoir procéder à la consolidation des données de chaque structure pour permettre la constitution d'un dossier national de référence susceptible de donner une image de l'importance réelle de l'ensemble formé par toutes les structures et ouvrant la possibilité de rechercher des partenariats et des financements nouveaux.**

Ceci passe par quelques moyens simples et peu coûteux à mettre en œuvre par chaque structure à qui il est demandé de fournir deux éléments de base indispensables :

Un compte rendu annuel d'activité (le " rapport moral " habituel) illustré d'exemples.

Un compte rendu financier (le " bilan " et le " compte d'exploitation " annuels) incluant éventuellement la valorisation des mises à dispositions de personnels, locaux et matériels, pour les structures qui en bénéficient.

Si ces éléments lui parviennent de façon majoritaire, la Confédération se chargera de la " consolidation " des données fournies et de la production du Bilan et du compte d'exploitation.

Le Budget Prévisionnel présenté tient compte des données au moment de la convocation de l'Assemblée Générale, il permettra une aide aux Fédérations et Clubs avec en particulier la dotation des prix du concours du meilleur club, l'organisation des Assemblées Générales, la gestion des adhésions et la communication et la couverture assurance responsabilité civile des adhérents.

Le Conseil d'Administration de la Confédération et en particulier son Bureau, s'efforceront de promouvoir les propositions faites par les fédérations et les clubs ; ainsi que la création de clubs ou la constitution de nouvelles fédérations.

**3ème résolution soumise au vote :**

**L'Assemblée Générale approuve le barème de Cotisations de Références 2003/2004 et le Budget Prévisionnel 2003 sont approuvés par 1570 voix et 1286 abstentions.**



#### 4. ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'Assemblée générale procède à l'élection de la liste de candidats au Conseil d'Administration

Marcel AMOUROUX	Trésorier de la Fédération Aquitaine
Christian BILLAT	Président de la Fédération Nationale Ademir
Michel CANAUX	Président de la Fédération Midi-Pyrénées
Yves CARTERON	Président de la Fédération Charentes Poitou
Jean-Jacques CHABERT	Président de Microtel Angoulême
Alain CHAUVAUD	Président d'Ademir Microtel Villefagnan
Jean-Pierre DULUC	Président de la Fédération Aquitaine
Jacques GOLDSCHNEIDER	Président de Microtel Gagny
Yves JANIN	Président d'Ademir Vaux en Velin
François LECLUSE	Président de Microtel Marne la Vallée
Gérald RODARO	Président de la Fédération Centre
Catherine SAINTON	Secrétaire de la Fédération Centre
Jean SAQUET	Président de la Fédération Normande
Roger SCHOTT	Président de la Fédération Lotharingie

**4ème résolution soumise au vote :**

**L'Assemblée Générale approuve la liste de candidats présentée par 2832 voix pour et 24 abstentions.**

Le Président :

Le Secrétaire :

Le Trésorier :

Jean-Jacques CHABERT

Yves CARTERON

Alain CHAUVAUD